

NOM :

PRENOM :

PROTCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

SIGNES D'APPEL :

↑ Perte de connaissance brutale avec chute puis mouvements convulsifs et salivation importante. Cette crise dure environ 1 à 2 minutes et l'enfant reprend conscience progressivement.

↑ Brève rupture de contact (quelques secondes), le regard est vague et l'enfant reprend son activité.

↑ Secousses brutales des membres ou de tout le corps qui peuvent faire lâcher brusquement ce que l'enfant tient à la main ou même le faire tomber lui-même.

↑ Autres manifestations :

MESURES A PRENDRE :

▶ Garder son calme : la crise peut être impressionnante mais elle va s'arrêter. Eviter les attroupements. Rassurer les autres enfants.

▶ Ne pas déplacer l'enfant sauf s'il court un danger là où il se trouve (blessure, noyade, brûlure..)

▶ Si l'enfant est assis à son bureau, l'allonger par terre ; mettre un coussin ou un vêtement plié sous la tête ; écarter tout objet susceptible de le blesser.

▶ Desserrer les vêtements autour du cou et la ceinture.

▶ Laisser la crise se dérouler spontanément ; n'essayer pas d'empêcher les mouvements convulsifs ; n'essayer pas de mettre quelque chose dans la bouche ou d'écarter les dents. Durant toute la crise, l'enfant est inconscient.

▶ Dès la fin de la crise (arrêt des mouvements convulsifs), tourner l'enfant sur le côté, en position latérale de sécurité, tête assés pour faciliter l'écoulement de la salive.

▶ Attendre qu'il reprenne tout à fait conscience ; il est souvent un peu désorienté. Rester auprès de lui en lui parlant calmement.

▶ Ne pas lui donner à boire tant qu'il n'est pas complètement réveillé.

NOM :

PRENOM :

Appeler le SAMU (15) → devant toute crise qui dépasse 5 minutes
→ devant toute crise qui récidive
→ si l'élève s'est blessé durant la crise.

Dans tous les cas, avertissez les parents de la crise

Traitement éventuel à donner à l'école en cas de crise :

Traitement éventuel à donner sur le temps scolaire (joindre l'ordonnance) :

NOM :

PRENOM :

BESOINS SPECIFIQUES

L'enfant doit mener autant que possible une vie normale

En cas de remplacement de l'enseignant, le responsable de l'établissement donnera l'information au remplaçant.

Dans le second degré, le professeur principal informera ses collègues de l'existence de ce projet.

ACTIVITES PHYSIQUES

Veiller à ce que le professeur d'éducation physique soit au courant.

- natation possible s'il y a une surveillance attentive (informer le maître nageur) ou un accompagnateur dans l'eau pour secourir l'enfant si nécessaire.
- sports en hauteur déconseillés
- autres précautions à prendre :

UTILISATION DE MATERIEL AUDIOVISUEL ET DE LA MICRO-INFORMATIQUE

- sans problème
- à éviter
- à utiliser avec certaines précautions : ne pas rester dans le noir, ne pas dépasser 1 heure d'utilisation, autre.....

SORTIES SCOLAIRES ET CLASSES TRANSPLANTEES

Faire suivre l'information.

Prendre la trousse avec le PAI et les médicaments nécessaires.

Désigner une personne responsable et/ou un accompagnateur.

Prendre les médicaments nécessaires pour la durée du séjour (avec ordonnance du médecin traitant et demande écrite des parents).

AUTORISATION : Madame, Monsieur
autorisent le chef d'établissement à être informé des mesures à prendre en ce qui concerne la santé de leur enfant

Date :

Signature des parents :

Signataires du projet :

Chef d'établissement :

Enseignant :

Médecin traitant :

Médecin de l'Education nationale :

